

Zone Natura 2000 FR9400604 « Station d'Anchusa Crispa de
Cannella »
Comité de pilotage du 29 septembre 2022
Sari-Solenzara

Présent.e.s :

- Association « L'Alpani » (Alain Orsoni)
- Collectivité de Corse (Pierre Dolfi, Anne-Laure Piedinielli, Cathy Mariani)
- Communauté de Communes de l'Alta-Rocca (Antoine Mondoloni)
- Commune de Sari-Solenzara (Jean Toma, Pascal Muraccioli)
- Conservatoire Bontanique Nationale de Corse / Office de l'Environnement (Carole Piazza)
- Conservatoire d'Espaces Naturels Corse (Ambre Leclerc, Cynthia Trebucq, Romain Fleuriau)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Ministère de la Transition Ecologique (Fabrice Torre, Virginie Vincenti)
- Restaurant-Camping-Snack « Le Grand bleu » (Serge Vacca)

Excusé.e.s :

- Direction Départementale des Territoires (Camille Féral)
- Sous-prefecture de Sartène (Arnaud Gillet)

Non représenté.e.s :

- Restaurant « La Dolce Vita »
- Direction du Littoral et de la Mer Corse
- Office Français de la Biodiversité
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Agence du Tourisme de la Corse

Introduction de Jean TOMA (Maire de Sari Solenzara).

Fabrice TORRE (DREAL) excuse le sous-préfet de Sartène, qui n'a pas pu être présent à cette réunion. C'est donc la DREAL (Fabrice TORRE) qui le représente et qui assure la présidence du Copil.

Il est procédé à un tour de table.

1- La réunion commence par un rappel du dispositif Natura 2000 en Corse et notamment des perspectives suite à l'entrée en vigueur de la loi 3DS au 1er janvier 2023 (cf support de présentation de la DREAL)

La DREAL rappelle le rôle de la présidence d'un COPIL (portée par un élu, intuitu personae). La structure porteuse est quant à elle, portée par une collectivité (à défaut par l'État). il est précisé que l'animation peut être assurée soit en régie par la structure porteuse ou bien être externalisée.

Sont présentés les outils d'application de la politique N2000 : le DOCOB et les fiches actions, les contrats et la charte N2000, l'application SIN2.

Les principales conséquences de la loi 3DS sur N2000 sont également exposées: à compter du 1er janvier 2023, la gestion des sites exclusivement terrestres sera transférée à la Collectivité de Corse.

2- Le CEN Corse présente le bilan global de l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs (cf support de présentation du CEN Corse)

Il est souligné notamment que le DOCOB a été validé en 2002, que sa mise en œuvre sur 20 ans est assez bonne, même si certaines actions n'ont pu être exécutées. Cette mise en œuvre s'est effectuée au travers de la gestion des AOT du CENC et de sa fonction d'animateur du PNA *Anchusa* crispa sans toutefois qu'un animateur du DOCOB n'ait été officiellement désigné.

L'objectif de ce COPIL est notamment de désigner une structure porteuse, et d'évoquer les perspectives pour le prochain cycle d'animation (2023-2025).

Thématiques abordées au cours des discussions :

- Plantes invasives sur le front de dune :

Le CENC indique que si un retour vers un état initial du milieu n'est pas envisageable, du fait de la présence du camping et du restaurant sur le haut de dune, un travail peut être mené pour renaturaliser le front de dune. Des tentatives de renaturalisation ont déjà été menées par le passé, mais infructueuses. Une action de plus grande ampleur semble nécessaire pour être efficace. Toutefois, ce chantier nécessite de conduire des études préalables plus poussées qu'un chantier simple d'arrachage d'espèces concurrentes, du fait des contraintes à prendre en compte (maintien de l'intégrité de la dune qui soutient le camping, ruissellement des eaux pluviales, choix des espèces à replanter etc.). Des échanges avec le gérant du Grand bleu ont été initiés à ce sujet.

Le CENC souligne la collaboration renouvelée et fluide avec l'établissement. Une convention de gestion devra être mise en place avec le propriétaire en vue de ce chantier.

- Retours d'expérience concernant la transplantation / renforcement ou réintroduction de l'espèce :

L'Alpani soulève le problème des échecs rencontrés lors des tentatives de réintroduction de l'espèce. Le CBNC nuance : une station de renforcement fortuite s'est maintenue pendant 20 ans, mais une tempête l'a fait disparaître. Sur les 2 tentatives de renforcement protocolé, une a échoué, l'autre se maintient, toutefois le recul n'est pas suffisant pour conclure.

- Financement de la gestion :

Le CENC alerte sur les financements mobilisés pour la gestion du site : auparavant financée au travers d'une convention tripartite CENC/OEC/DREAL, cette convention a pris fin en 2021. Afin d'assurer la continuité dans les actions de préservation de l'espèce, un dossier d'aide au titre du FEADER a été porté par le CENC pour les années 2021-2022, et arrive donc à échéance à la fin de l'année. Cette solution de financement n'est pas soutenable pour l'association, qui doit avancer les fonds. Le CENC sollicite les acteurs disposant de leviers financiers à convenir d'une solution de financement durable

afin d'assurer la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs du DOCOB et du PNA ciblant l'espèce.

La DREAL rappelle que c'est à la structure porteuse de rechercher les financements, qu'elle peut elle-même porter l'animation et la mise en œuvre du DOCOB en régie, ou faire appel à un prestataire. Le CEN peut être prestataire.

La DREAL souligne que les bénéficiaires du droit du sol comme les propriétaires et pétitionnaires d'AOT sont responsables sur leur terrain de la préservation des espèces et leur habitat, et qu'à ce titre ils peuvent faire une demande de contrat Natura 2000, par exemple pour les opérations de restauration du milieu.

La CdC évoque la possibilité de recourir à d'autres fonds que le FEADER en provenance de la CdC et suggère que le CEN prenne contact avec le service des routes de la CdC et d'organiser un GT au sujet des projets d'aménagement au niveau routier.

La DREAL indique la possibilité de mettre en place des mesures de protection réglementaires de type Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) si le cadre contractuel de Natura 2000 se révélait insuffisant pour l'atteinte des objectifs de restauration des populations.

- Possibilité de reconnexion des populations du site :

Le CBNC souligne que les populations sont limitées au haut de plage en avant de la dune, cette dernière ayant été complètement remaniée suite à l'urbanisation du haut de dune.

Le CENC évoque l'action prévue au DOCOB portant sur la reconnexion des micro stations de la plage, scindée par les accès entre le restaurant et la plage. Entre temps, les escaliers en bois ont été bétonisés, accentuant l'effet barrière. Une réflexion serait à mener sur les solutions de reconnexion des stations. Le Grand bleu réaffirme être disponible pour s'investir pour la protection de cette espèce et échanger sur les actions à conduire mais s'inquiète des conséquences pour son activité.

Le CENC précise que les solutions envisagées feront l'objet d'échanges avec le propriétaire et le gérant. Il est rappelé que Natura 2000 est une politique qui repose sur la contractualisation et fondée sur la concertation entre les acteurs, et que les décisions ne sont pas prises unilatéralement.

- Renouvellement du dispositif de mise en défens des stations :

Le dispositif de mise en défens des stations (poteaux-cordes) doit être renouvelé, il est vieillissant et ne correspond plus à l'aire de répartition des stations ni donc au périmètre des AOT du CENC. Des cordes en plastique ont été installées et sont retirées à la fin de la saison car les cordes en chanvre avaient été volées par le passé.

Le Grand Bleu souligne que les cordes en plastique blanc sont peu esthétiques et dénotent dans le paysage. La possibilité de les remplacer par des ganivelles est évoquée.

Le CENC répond que le choix s'était porté sur les poteaux-cordes car ils ont un rôle dissuasif en été, mais n'empêche pas strictement le passage. En effet, c'est le surpiétinement estival, dû à la très forte fréquentation touristique, qui est préjudiciable aux populations, le faible niveau de fréquentation en hiver n'étant en revanche pas problématique. De plus, les ganivelles sont souvent utilisées dans le but de fixer les dunes, car elles ont un rôle de fixation du sable face à l'action éolienne et marine. Ainsi, mettre en place des ganivelles pourrait modifier le milieu d'une manière préjudiciable à l'espèce.

- **Renforcement de la veille :**

Le temps consacré à la veille est actuellement d'environ 5 jours par an, effectués par le CENC. Il convient de trouver des solutions afin de renforcer la veille sur site, notamment en période estivale. L'une d'entre elle peut être la mise en place d'un conservateur bénévole.

3- Élection de la Présidence du Comité de pilotage et de la structure porteuse de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (vote uniquement des élus) :

La DREAL indique que jusqu'à présent le portage était assuré par l'Etat.

La CdC ne souhaite pas se positionner en tant que structure porteuse et privilégie le portage par les collectivités locales (communes et communautés de communes).

Jean Toma indique que sous réserve de financements et moyens pour animer le DOCOB et le mettre en œuvre **la Communauté de Communes de l'Alta-Rocca se propose de prendre le portage du site.** Cette proposition devra être validée en conseil communautaire pour être actée.

Jean TOMA prend la présidence du COPIL.

4- Réflexion sur la modification du périmètre du site Natura 2000 :

Le CENC indique que le périmètre actuel ne correspond pas à l'aire de répartition des populations. Des suggestions de périmètres d'étude pour l'extension sont exposées. Plusieurs membres du COPIL s'étonnent que les périmètres proposés incluent le marin. La CdC souligne n'être concernée que par les sites terrestres.

La DREAL précise qu'il s'agit à ce stade d'une 1ere réflexion, et que l'objet de la réunion est de valider le principe de l'extension. Des études plus approfondies seront donc à réaliser afin de proposer le périmètre le plus pertinent.

Les membres du Copil sont à priori favorables à l'extension du périmètre N2000 sur Canella et Favona. Des inquiétudes sont exprimées quant aux contraintes que viendraient faire peser l'extension du site sur les activités économiques.

Le CENC rappelle que Natura 2000 est une politique fondée en France sur le principe de la contractualisation et de la concertation. Ainsi, les décisions sont prises collégialement, validées en COPIL. Les suggestions présentées lors de ce COPIL seront discutées, co-construites et validées par et avec les acteurs concernés.

Le CENC souligne également que si effectivement certaines activités sont soumises à évaluation des incidences Natura 2000, le dispositif Natura 2000 a de nombreux avantages notamment en termes fiscaux ; ainsi, l'adhésion à une charte Natura 2000 peut permettre d'être exempté de cette étude d'incidence et de la taxe foncière. Par ailleurs, il est possible de solliciter des contrats Natura 2000 afin de bénéficier de fonds pour les travaux favorables à la restauration du milieu.

La CdC souligne l'importance d'informer les personnes qu'elles entrent sur un site privilégié, avec un patrimoine naturel remarquable et donc avec certaines contraintes, un lieu qui existait avant elles et qui existera après elles, et qu'il convient de préserver.

Relevés de décision :

- Validation du projet d'arrêté portant création et composition du Comité de Pilotage du Site Natura 2000
- Validation du principe d'extension du périmètre Natura 2000 sur Canella et Favona
- Validation de la nécessité de réviser le DOCOB
- Monsieur le Maire Jean Toma assure désormais la présidence du COPIL
- Proposition du portage de la zone par la Communauté de Communes de l'Alta Rocca, sous réserve de la validation de la décision par le conseil communautaire

ANNEXE

Feuille de présence

13 Feuille élargement COPIL N2000 Station d'*Anchusa crispa* de Cannella - 29/09/2022

Nom- Prénom	Organisme/qualité	Adresse email	Signature
TREBUCA Cynthia	CENC	1 telephone service-civique@ cen-corse.org	
LECURC Ambre	"	ambre.leclerc@ cen-corse.org	
TORRE Fabrice	DREAL	fabrice.torre@sevdq.ubad.fr diradbi.gouv.fr	
VINCENTI Virgine	DREAL		V. Vincenti
PIAZZA Corrado	CRONE-DEC	piazza@dec.fr	
PLEVRIAU Romain	CENC	romain.plevriau@cen-corse.org	
Pedinielli Anne-Laure	CDC	anne-laure.pedinielli@ inula-corsica	
DOLFI Pierre	CDC	pierre.dolfi@inula-corsica	
Musaccioli Pascale	élu	musaccioli.pascale@gmail.com	
VACCAS Sté	gent élu élu	vaccas.ste@gent.com	
MARIANI Cathy	CDC / DESPN	Cathy.mariani@inula-corsica	
MONDOLONI ANTOINE	CC ALTA ROCCA	environnement@alta-rocce.com	
ORSONI Alamy	l'ALPANI Association Environnement	alamy@alpani.org	

+ Maire Solenbara Jean Toma